

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 262**12 avril 2001****SOMMAIRE**

Arielle S.A., Luxembourg	12531	l'Hôtellerie S.A.H., Luxembourg	12550
Arielle S.A., Luxembourg	12531	Conseur S.A., Howald	12552
Arvem S.A., Luxembourg	12532	Conseur S.A., Luxembourg	12552
Arvem S.A., Luxembourg	12532	Consimex, S.à r.l., Luxembourg	12553
(Den) Autobotzer, S.à r.l., Ingeldorf	12536	Cotec S.A., Luxembourg	12553
Avenirimmo S.A., Luxembourg	12532	Crissois S.A. Fiduciaire Principale, Luxembourg. .	12554
Avenirimmo S.A., Luxembourg	12532	CSC Computer Sciences S.A., Luxembourg	12549
BBT-Lux S.A., Grevenmacher	12531	Desitlux S.A., Luxembourg	12554
Boissons de Contern, S.à r.l., Contern	12533	Dewaplus, Sicav, Luxembourg	12553
Boissons de Contern, S.à r.l., Contern	12542	Dewaplus, Sicav, Luxembourg	12554
Bolux Conseil S.A., Luxembourg	12538	Elmo-Lux S.C.I., Mondorf-les-Bains	12554
Bolux Conseil S.A., Luxembourg	12542	EPS, Economical Power Systems S.A., Luxem- bourg	12557
Bolux, Sicav, Luxembourg	12536	Erin S.A., Bonnevoie	12551
Bolux, Sicav, Luxembourg	12538	Erin S.A., Findel	12550
Boutique Sidney, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12543	Erin S.A., Findel	12551
Brunadif S.A., Luxembourg	12543	Erin S.A., Findel	12551
By Internet S.A., Luxembourg	12544	EuroBase Unternehmensberatung A.G., Mertert	12558
C. & M. S.A., Luxembourg	12549	Europäische Philharmonische Gesellschaft, S.à r.l., Luxembourg	12560
Carbom S.A., Luxembourg	12544	European Commercial Industrial Company, S.à r.l., Strassen	12560
CEC Consulting Engineering Constructions S.A., Luxembourg	12544	Eurosil Holding S.A., Luxembourg	12543
CEC Consulting Engineering Constructions S.A., Luxembourg	12553	Eurosil S.A.H., Luxembourg	12543
Chauffage Nuddelsfabrik S.A., Luxembourg	12545	Excellentia S.A., Luxembourg	12560
Chauffage Sauerwiss S.A., Luxembourg	12545	Exotic Cars S.A., Foetz	12546
Cheetah Investments S.A., Luxembourg	12545	Exotic Cars S.A., Foetz	12546
Cheetah Investments S.A., Luxembourg	12546	Faac Overseas S.A.H., Luxembourg	12560
Cheetah Investments S.A., Luxembourg	12547	Faita S.A., Luxembourg	12561
Chrymax, S.à r.l., Junglinster	12548	Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	12561
Chrysall, S.à r.l., Luxembourg	12548	Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg	12561
Chryseis Re, Luxembourg	12538	Fiduciaire Textile S.A., Luxembourg	12561
Cifa International S.A., Luxembourg	12548	Finesse S.A.H., Luxembourg	12552
Claire Holding S.A., Luxembourg	12548	Finesse S.A.H., Luxembourg	12552
Cogénération Dudelange-Brill S.A., Dudelange ...	12544	Finmedia S.A.	12562
Cogénération Dudelange-Brill S.A., Dudelange ...	12549	Forever Holding S.A., Luxembourg	12562
Com Zi Partners Soparfi S.A., Luxembourg	12549	Franulli, S.à r.l., Luxembourg	12562
Cominex S.A., Syren	12550	Gamma Re, Luxembourg	12563
Commercial European Company, S.à r.l., Stras- sen	12550	Garion S.A., Luxembourg	12563
Compagnie Financière pour l'Équipement de		Gas Shipping S.A., Luxembourg	12562

Goart Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	12563	Inveskar S.A., Luxembourg	12574
Gregorius Guy, S.à r.l., Wormeldange	12564	Invest Services, S.à r.l., Senningerberg	12574
Gruppe Cupola Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	12564	Investment SO.TE.CO. International S.A.H., Luxembourg	12574
Gruppe Cupola Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	12567	Jamiwère, S.à r.l., Brouch	12574
HCC, High Care Concept, S.à r.l., Ehnen	12567	Jardi-Service S.A., Luxembourg	12575
Imacorp Business Centre S.A., Luxembourg	12568	Jardinier-Paysagiste Lemmer, S.à r.l., Hunsdorf	12575
Imacorp S.A., Luxembourg	12567	Jekalux S.A., Weiswampach	12568
Innovel S.A.H., Luxembourg	12568	Kanebo Investments S.A.H., Luxembourg	12575
Inter Desit Holding S.A., Luxembourg	12530	Kekkonen S.A.H., Luxembourg	12575
Interbau S.A.H., Luxembourg	12571	Kenzimmo S.A., Luxembourg	12576
Interbau S.A.H., Luxembourg	12574	Languedoc Loisirs, S.à r.l., Pontpierre	12576
International Global Investment S.A., Luxembourg	12559	Linares Holding S.A.H., Luxembourg	12545
International Global Investment S.A., Luxembourg	12559	Linares Holding S.A.H., Luxembourg	12545
International Motor Rings S.A., Luxembourg-Kirchberg	12563	Linsy, S.à r.l., Luxembourg	12576
International Pension Administration, S.à r.l., Luxembourg	12530	Locarent S.A., Luxembourg	12535
International Tube Financing Holding S.A., Luxembourg	12567	Magasin & Entreprise Poullig, S.à r.l., Niederkorn	12530
International Tube Trading S.A., Luxembourg	12571	ProLogis Netherlands IV, S.à r.l., Luxembourg	12576
Intertec Corporation, S.à r.l., Bertrange	12570	Stengest, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	12533
		Transports Jean Kraus S.A., Troisvierges	12547
		Transports Jean Kraus S.A., Troisvierges	12547
		Weis Services, S.à r.l., Luxembourg	12557
		Weis Services, S.à r.l., Luxembourg	12558
		World Rent S.A., Senningerberg	12539

INTER DESIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.234.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(60052/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.230.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(60056/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

MAGASIN & ENTREPRISE POUILLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 219, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la S.à r.l. MAGASIN & ENTREPRISE POUILLIG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(60077/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ARIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la S.A. ARIELLE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(59941/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ARIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.563.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000

Le Conseil d'administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59942/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BBT-LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 58.768.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 2000

Erster Beschluss

Die Demission des Herrn Knauf Heinz, Kaufmann, wohnhaft in D-54346 Mehring wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Die Demission des Herrn Schreiber Hans-Dieter, Betriebswirt, wohnhaft in D-54298 Ohrenhofen, wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Die Demission des Herrn Hess Christian, Buchhalter, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Zweiter Beschluss

Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

Herr Fuchs Jürgen, Betonstahlverleger, wohnhaft in D-66626 Nofelden, Bosbachstr. 13

Herr Fuchs Hans-Herbert, Arbeiter, wohnhaft in D-66629 Freisen, Schmiedestr. 1

Herr Ting Josef, Anwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, Jakobstr. 9-10

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftssitz nach L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2000, vol. 167, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(59953/745/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ARVEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.036.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour ARVEM S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(59945/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ARVEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.036.

—
L'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2000 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean Meyer, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La même Assemblée a également ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour ARVEM S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59946/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

AVENIRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.385.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59948/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

AVENIRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.385.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juillet 2000 que

1. L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue une Société à Responsabilité Limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2004.

2. L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Albert Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59949/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BOISSONS DE CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 38, rue de Moutfort.
R. C. Luxembourg B 49.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

H. Beck.

(59960/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

STENGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

—
STATUTS

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., une société établie et avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui aura régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 19 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'ajindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet toutes activités et fonctions consultatives et d'assistance d'un agent d'affaires d'entreprises au sens le plus large.

Elle peut assumer, promouvoir, préparer et réaliser tous travaux de constitution, de liquidation, d'administration, de transformation et de comptabilité, à l'exception des prestations relevant de l'expertise comptable ou de révision, de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut prendre des participations dans toutes sociétés, en assumer la gestion et la mise en valeur.

La Société peut faire toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de STENGEST, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent dix (310) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La révocation éventuelle d'un gérant requiert l'approbation des plus des trois quarts du capital social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2000.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par la société STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de la Société est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes :

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Marc Schmit, comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par sa mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 126S, fol. 41, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

A. Schwachtgen.

(59925/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

LOCARENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.456.

L'an deux mille, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCARENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 45.456, constituée suivant acte reçu en date du 21 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 599 du 16 décembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Mémorial C des 13 et 20 septembre 2000

- dans le journal luxembourgeois Luxemburger Wort des 13 et 20 septembre 2000;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Constatation de la validité de l'Assemblée Générale.

2) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 630.000,- euros, en vue de le porter de son montant actuel de 3.720.000,- euros à 4.350.000,- euros, sans création de nouvelles actions.

3) Souscription et libération intégrale par incorporation des réserves à due concurrence.

4) Modification de l'objet social.

5) Transfert du siège social.

C) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de 3.720.000,- EUR (trois millions sept cent vingt mille euros), aucune action n'est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quel que soit la portion du capital représenté.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60073/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BOLUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.507.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2000

Monsieur Martin Nègre a été nommé Administrateur, en remplacement de Monsieur Hervé Debache dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Composition du conseil d'administration

MM. François Hottinguer; Président

Antoine Calvisi

Olivier Heckenroth

Emmanuel Hottinguer

Jean-Conrad Hottinguer

Jean-Philippe Hottinguer

Martin Nègre

Arnaud de Rouge

Mme Christine de Froment

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59961/007/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

DEN AUTOBOTZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux septembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- Madame Romaine Berg, employée privée, et son époux Monsieur Carlo Hardt, ouvrier, demeurant ensemble à L-9068 Ettelbruck, 2C, Cité Patton;

- Madame Christiane Spanier, sans état, et son époux Monsieur Manuel Bichler, employé privé, demeurant ensemble à L-9172 Michelau, Brahmiller.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de travaux de nettoyage de matériel roulant. La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DEN AUTOBOTZER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent (12.400,-) euro, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt quatre (124,-) euro chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Madame Romaine Berg, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Monsieur Manuel Bichler, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Monsieur Carlo Hardt, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Madame Christiane Spanier, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cent (12.400,-) euro se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Pour tous les besoins du fisc, le capital social correspond à cinq cent mille deux cent quinze (500.215,-) francs.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante technique Madame Christiane Spanier, prénommée.

L'assemblée nomme gérants administratifs:

- Monsieur Manuel Bichler, prénommé;

- Monsieur Carlo Hardt, prénommé.

Chacun des trois gérants pourra engager la société jusqu'à un montant de vingt mille francs par sa signature individuelle.

Pour tout engagement dépassant le montant de vingt-mille francs, la signature conjointe de deux gérants, dont celle de la gérante technique, est requise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Berg, C. Spanier, C. Hardt, M. Bichler.

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2000, vol. 604, fol. 8, case 4. – Reçu 5.200 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 octobre 2000.

F. Unsen.

(92707/234/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2000.

BOLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.507.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(59962/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BOLUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.988.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2000

Composition du conseil d'administration

MM. Jean-Philippe Hottinguer; Président
Emmanuel Hottinguer; Administrateur-Délégué
Jean-Conrad Hottinguer; Administrateur-Délégué
François Hottinguer
Olivier Heckenroth
Mme Christine de Froment

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59963/007/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHRYSEIS RE.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 34.075.

EXTRAIT

Il résulte de lettres de démission datées des 22 juin et 5 juillet 2000 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 5 juillet 2000 de leurs fonctions d'administrateur de la Société:

- M. Roland Macrez
- Mme Elisabeth Lagache
- M. Dominique Semeria
- M. Claude Weber.

Il résulte d'une lettre datée du 5 juillet 2000 que MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. a démissionné de ses fonctions de dirigeant agréé de la Société avec effet à la même date.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2000 de la Société que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue en 2001:

- M. Nicholas J. Corcoran, Senior Executive Officer de ZURICH CAPITAL MARKETS (UK) LIMITED, UK, demeurant à Londres, Royaume-Uni
- M. Eugène Moyen, ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A., Luxembourg, demeurant à Luxembourg
- M. Stephen J. Lerner, Senior Vice-President de ZURICH CAPITAL MARKETS INC., US, demeurant à New York, USA
- M. Randall K.C. Kau, Président de ZURICH CAPITAL MARKETS INC.,US, demeurant à New York, USA

Il résulte de la même assemblée que ERNST & YOUNG S.A., rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxembourg, a été nommée réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue en 2001.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 5 juillet 2000 de la Société que le siège social de la Société a été fixé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Il résulte d'une autre résolution du conseil d'administration du 5 juillet 2000 de la Société que ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A. a été nommée comme dirigeant agréé de la Société.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(59979/260/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

WORLD RENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof.

—
STATUTS

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. - Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerber (Luxembourg).
2. - Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme dénommée WORLD RENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Senningerberg (Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification de statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter des propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Toutefois, en ce qui concerne les cessions intégrales ou même partielles de toutes participations détenues par la société, celle-ci ne sera vis-à-vis des tiers valablement engagée que par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Thierry Schmit, prénommé, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2. - Madame Armelle Beato, prénommée, une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent mille francs luxembourgeois.

Pro-Fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que le montant du capital social soucrit de cent mille euros (EUR 100.000,-) équivaut à la somme de quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (LUF 4.033.990,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).
2. - Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, demeurant à Lugano (Suisse).
3. - Monsieur Emilio Raja, homme d'affaires, demeurant à Milano (Italie).

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Centre, 1A, Heienhaff.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2000, vol. 853, fol. 65, case 2. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2000.

J.-J. Wagner.

(59929/239/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BOLUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.988.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(59964/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BOISSONS DE CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 38, rue de Moutfort.
R. C. Luxembourg B 49.243.

L'an deux mille, le dix octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1. Monsieur Jeannot Weis, commerçant, demeurant à L-6484 Echternach, 25, rue de la Sûre,

2. Monsieur Carlo Ackermann, commerçant, demeurant à L-5310 Contern, 21, rue Bel'Air.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée BOISSONS DE CONTERN, S.à r.l., avec siège social à Contern, 38, rue de Moutfort,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.243,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- frs) représenté par cinq (500) cents parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune qui sont réparties comme suit:

Monsieur Jeannot Weis, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Monsieur Carlo Ackermann, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents part sociales	500

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 8 février 1995.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Jeannot Weis, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit ses deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détenait dans ladite société, à Madame Christiane Weis, sans état particulier, épouse de Monsieur Carlo Ackermann, demeurant à L-5310 Contern, 21, rue Bel'Air, pour le moment total d'un million de Francs (1.000.000,- frs), ici présente et ce acceptant.

Madame Christiane Weis, prénommée, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Elle reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le cédant Monsieur Jeannot Weis, prénommé, déclare avoir reçu de Madame Christiane Weis le montant de un million de francs (1.000.000,- frs) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Carlo Ackermann, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter cette cession de parts sociales.

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Suite à la cession de parts intervenue, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- frs) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune qui sont réparties comme suit:

1. Monsieur Carlo Ackermann, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Madame Christiane Weis, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges incombant à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à 30.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Weis, C. Ackermann, C. Weis, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 octobre 2000, vol. 350, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivre sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 2000.

H. Beck.

(59959/201/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BOUTIQUE SIDNEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 61.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59965/799/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BRUNADIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 61.865.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la société BRUNADIF S.A.

Signature

(59966/054/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EUROSIL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 16.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la S.A.H. EUROSIL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(60021/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EUROSIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 16.656.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2000

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60022/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.559.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire du 11 septembre 2000

- Le capital émis est fixé à 30.986,69 Euros divisé en 100 actions sans valeur nominale.

J.R Marquilie / René Bonnet / F. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59967/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CARBOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.312.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(59968/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CEC, CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.620.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000

Le Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59971/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

COGENERATION DUDELANGE-BRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange.

—
Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration du 18 juillet 2000

Présents:

Mme A. Wolter,

M. Di Bartolomeo, C. Theobald, N. Menne, M. Marchand, J.-P. Bausch.

Conformément à l'article 13 des statuts de la société, le Conseil désigne Monsieur Marchand, administrateur proposé par les actionnaires propriétaires des actions de la catégorie B, comme administrateur co-signataire avec le président du Conseil d'Administration pour engager la société en toutes circonstances vis-à-vis des tiers.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59984/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHAUFFAGE NUDELFSABRIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 61.252.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(59972/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHAUFFAGE SAUERWISS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 51.677.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(59973/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.623.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(59974/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.037.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(60070/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.037.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., Commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour LINARES HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60071/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.623.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 13 octobre 2000*

- Les comptes annuels au 31 décembre 1999 sont approuvés à l'unanimité.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

1. Monsieur John B. Mills, «Consultant», demeurant 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Monsieur Steven Georgala, «Bachelor of Laws», demeurant 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffitte, France;
3. SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., «Lys Royal I», 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59975/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EXOTIC CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, 9, rue du Commerce.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés non modificative des statuts
qui s'est tenue en date du 20 octobre 2000*

L'assemblée s'est réunie à 18.30 heures à Luxembourg, 49, boulevard Royal, sous la présidence de Monsieur Julien Flagothier, demeurant à B-5580 Rochefort, 5, rue Croix St Jean.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Poncin, commerçant, demeurant à B-1070 Anderlecht, 68, rue Docteur Jacobs, et comme scrutateur Monsieur Yannick Massart, employé, demeurant à B-5580 Rochefort-Jemelle, 42, Parc Keog.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président constate que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable, et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'unique point figurant à l'ordre du jour, à savoir la nomination d'un administrateur pour compléter le conseil d'administration.

L'assemblée élit alors à l'unanimité Monsieur Yannick Massart, employé, demeurant à B-5580 Rochefort-Jemelle, Parc Keog, 42, comme administrateur, pour le terme restant à courir de l'administrateur démissionnaire qu'il remplace et décide de rechercher dans les meilleurs délais un nouvel administrateur pour remplacer l'administrateur démissionnaire.

J. Flagothier / C. Poncin / Y. Massart

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60024/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EXOTIC CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, 9, rue du Commerce.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés non modificative des statuts
en date du 20 octobre 2000*

Est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, Monsieur Yannick Massart, employé, demeurant à B-5580 Rochefort-Jemelle, 42, Parc Keorg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60025/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 44.623.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société lors de sa réunion du 13 octobre 2000*

- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), l'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au cours des exercices clôturés les 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 dépassent le capital souscrit de la société.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59976/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

TRANSPORTS JEAN KRAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 1.228.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société,
en date du 11 octobre 2000 à 16.00 heures*

Elections statutaires

Les mandats des administrateurs et du commissaire étant venus à expiration, sont élus administrateurs de la société pour un terme de six ans:

- Monsieur Nico Kraus, administrateur-délégué, demeurant à Troisvierges,

- Monsieur Jean Kraus, administrateur, demeurant à Troisvierges,

- Madame Suzette Kraus-Breuer, administrateur, demeurant à Troisvierges.

Est élue commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2005.

Troisvierges, le 11 octobre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2000, vol. 266, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92712/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2000.

TRANSPORTS JEAN KRAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 1.228.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue en date du 11 octobre 2000 à 17.00 heures*

Unique point de l'ordre du jour:

Délibération sur l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale concernant les sociétés commerciales (loi du 24 avril 1983), l'assemblée générale décide, à l'unanimité, la continuation de la société.

Troisvierges, le 11 octobre 2000.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2000, vol. 266, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92713/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2000.

CHRYMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 26, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 54.942.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(59977/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CHRYSTALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 39.955.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(59978/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.155.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 août 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Stefano Raimondi, employé, demeurant à Montichiari, Brescia, Italie;
- Monsieur Fabiano Caglioni, employé, demeurant à Pedrengo, Italie.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président du conseil d'administration;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(59980/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CLAIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 31.316.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire du 11 septembre 2000

- Le capital émis de la Société est fixé à 77.658,84 EUR, représenté par cinq actions d'une valeur nominale de 15.531,77 EUR entièrement libérées.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59981/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

C. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.391.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(59982/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

COGENERATION DUDELANGE-BRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, Centre Sportif Hartmann.
R. C. Luxembourg B 68.861.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(59983/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

COM 2i PARTNERS Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 43.598.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 septembre 2000, enregistré à Capellen, le 5 octobre 2000, vol. 419, fol. 88, case 3,

que la société anonyme COM 2i PARTNERS Soparfi, avec siège social à Luxembourg, 2, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 2 juillet 1993, au capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR),

a été dissoute avec effet au 29 septembre 2000.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

La liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans par la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, en sa qualité d'agent domiciliataire.

Bascharage, le 19 octobre 2000.

Pour extrait

A. Weber

Notaire

(59985/236/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CSC COMPUTER SCIENCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.979.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 septembre 2000 que:

- Monsieur Michael William Laphen, information technology executive, demeurant à Little Lincoln House, Camp End Road, Weybridge, Surrey KT 13 ONW, U.K.,

a été nommé administrateur, en remplacement de Messieurs Ronald William Mackintosh et Patrick Vandewalle, administrateurs démissionnaires. Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 mars 2001.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59995/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

COMINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, op der Maes.
R. C. Luxembourg B 53.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la S.A. COMINEX

Signature

(59986/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

COMMERCIAL EUROPEAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 31.014.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(59987/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

**COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTELLERIE S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.384.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(59988/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aircargo Centre.
R. C. Luxembourg B 56.757.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 1999

1. Le bureau

L'Assemblée Générale est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Geoffrey William Thompson, demeurant à Kleinbettingen.

Celui-ci désigne comme secrétaire Madame Ruth Ann Thompson, demeurant à Kleinbettingen.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Giles Duncan Edmondston-Low, demeurant à Keispelt.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents, ainsi qu'il en résulte de la liste de présence signée par les actionnaires et les membres du bureau.

Le bureau constate que la présente assemblée a été régulièrement convoquée et constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant:

Cession de parts

2. Assemblée

Monsieur Giles D. Edmondston-Low cède et transporte à Monsieur Geoffrey W. Thompson, qui accepte, 533 parts sociales qu'il détient dans la société, avec effet immédiat.

Madame Rosemary Edmondston-Low cède et transporte à Monsieur Geoffrey W. Thompson, qui accepte, 52 parts sociales qu'il détient dans la société avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 15.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60012/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aircargo Centre.

R. C. Luxembourg B 56.757.

Cession de parts

Par la présente, Monsieur Giles D. Edmondston-Low cède et transporte à Monsieur Geoffrey W. Thompson, qui accepte, 533 parts sociales qu'il détient dans la société avec effet immédiat.

Madame Rosemary Edmondston-Low cède et transporte à Monsieur Geoffrey W. Thompson, qui accepte, 52 parts sociales qu'il détient dans la société avec effet immédiat.

Monsieur Geoffrey W. Thompson se charge de la signification de la cession et de sa publication.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60013/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aircargo Centre.

R. C. Luxembourg B 56.757.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1999

1. Le bureau

L'Assemblée Générale est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Geoffrey William Thompson, demeurant à Kleinbettingen.

Celui-ci désigne comme secrétaire Madame Ruth Ann Thompson, demeurant à Kleinbettingen.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Rosemary Edmondston-Low, demeurant à Keispelt.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents, ainsi qu'il en résulte de la liste de présence signée par les actionnaires et les membres du bureau.

Le bureau constate que la présente assemblée a été régulièrement convoquée et constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant:

Démission d'administrateur

2. Démissions

L'assemblée approuve ensuite la démission de Madame Rosemary Edmondston-Low de son poste d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 15.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60014/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2671 Bonnevoie, 2, Place Virchow.

R. C. Luxembourg B 56.757.

La soussignée Edmondston-Low Rosemary, 4, rue de Meispelt, L-8293 Keispelt, présente sa démission en qualité d'administrateur de la société ERIN S.A., 2, place Virchow, L-2671 Bonnevoie, à partir du 31 décembre 1999.

R. Edmondston-Low.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 543, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60015/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mai 2000 que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries a été réélu pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59989/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 33.096.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1999 et le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(59990/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FINESSE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 45.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la S.A.H. FINESSE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(60033/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FINESSE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 45.571.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2000

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60034/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CONSIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.620.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(59991/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CEC CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.620.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la S.A. CEC CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(59992/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

COTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 53.885.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(59993/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

DEWAPLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.784.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 31 août 2000

Monsieur Georges Delcroix a été coopté Administrateur, en remplacement de Madame Danièle Barthélémy, démissionnaire, avec effet au 29 septembre 2000.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2000

Composition du Conseil d'Administration:

MM. Pierre Guilmot, président,
Paul Boeger,
Georges Delcroix,
Michel Bragard,
Eric Derobert,
Robert Reckinger,
Henri Servais.

BANQUE DEWAAY S.A., administrateur-délégué,
représentée par Messieurs André Beier et Henri Servais.

Réviseur d'entreprises:

COMPAGNIE DE REVISION.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59998/007/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

CRISSOIS S.A. FIDUCIAIRE PRINCIPALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.742.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire du 11 septembre 2000

- Le capital émis est fixé à 30.986,69 EUR, représenté par 100 actions sans valeur nominale, elles-mêmes subdivisées en 20 actions «A» et 80 actions «B». Le capital autorisé est fixé à 1.239.467,62 EUR.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59994/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

DESITLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.739.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(59997/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.784.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(59999/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

**ELMO-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. Elmo-Lux, Société Civile Immobilière).**

Gesellschaftssitz: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.

—
Im Jahre zweitausend, am neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensдорff, im Amtssitze zu Bad Mondorf.

Ist erschienen:

Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse, 14.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar ein Original einer Anteilezession vom 20. Juli 1999 ausgehändigt hat, zwecks Hinterlegung zu gegenwärtiger Urkunde um mit derselben einregistriert zu werden. Laut dieser Anteilezession tritt Ronald Möhrs, Techniker, wohnhaft zu B-54294 Trier, 7, Am Irminenwingert, seine fünfzig (50) Anteile an der Gesellschaft ELMO-LUX, Société Civile Immobilière, mit Sitz in L-2410 Strassen, 69, rue de Reckenthal, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Fernand Unsen, im Amtssitze zu Diekirch am 24. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 10 vom 13. Januar 1989, abgeändert zufolge Urkunde des Notars Fernand Unsen aus Diekirch vom 7. Juli 1989, veröffentlicht im vorgenannten Mémorial C, Nummer 348 vom 27. November 1989 und zufolge Urkunde aufgenommen vor Notar Fernand Unsen aus Diekirch am 18. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 14. Juni 1990, an Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse, 14, ab.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen vom 20. Juli 1999 an gerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

Hans Möhrs, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäss Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er, dass keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

Schliesslich haben die Anteilhaber Hans Möhrs, vorgeannt, und Rüdiger Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft in F-83990 St-Tropez, Place Gramont, in einer Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Sie geben ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um vierhunderttausend Franken (400.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhunderttausend Franken (100.000,- LUF) auf fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) zu bringen durch die Ausgabe von vierhundert (400) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je ein-tausend Franken (1.000,- LUF).

Die vierhundert (400) neuen Anteile wurden durch die Anteilhaber Hans Möhrs und Rüdiger Möhrs, vorgeannt, gezeichnet und in voller Höhe eingezahlt vermittelt einer Einverleibung von firmeneigenem Kapital bestehend aus:

1. Einem Personenwagen Marke AUDI 100 2.2., amtliches Kennzeichen AP 893;
2. Einem Personenwagen Marke AUDI Avant 100 TD, amtliches Kennzeichen KM 143;
3. Einem Personenwagen Marke AUDI 100 Turbo Diesel, amtliches Kennzeichen JU 889;
4. Einem Personenwagen Marke AUDI 100 C 44, amtliches Kennzeichen KL 603,

abgeschätzt auf einen Gesamtbetrag von vierhunderttausend Luxemburger Franken (400.000,- LUF).

Infolge dieser Abtretung und der getätigten Kapitalerhöhung hat Artikel 5 Sätze 1 und 2 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse 14, zweihundertfünfzig An-teile	250
2. Rüdiger Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu F-83990 St-Tropez, Place Gramont, zweihundertfünfzig An-teile	250
Total: fünfhundert Anteile	500 »

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Strassen nach Mondorf-les-Bains zu verlegen.

Vierter Beschluss

Zufolge des vorhergehenden Beschlusses beschliessen die Gesellschafter den ersten Absatz des Artikels 2 der Statuten abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. 1. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains.»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 3 der Statuten abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Unternehmen eines Taxigewerbes, Brasserie und Restaurant sowie die Vermittlung und Tätigkeit von Immobiliengeschäften.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und im-mobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Er-reichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form betei-ligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen oder demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesell-schaft ist des weiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.»

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaft bürgerlichen Rechts in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln und folgende Neufassung der Satzung anzunehmen:

«**Art. 1.** Die obengenannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ELMO-LUX, S.à r.l.»

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Unternehmen eines Taxigewerbes, Brasserie und Restaurant sowie die Ver-mittlung und Tätigkeit von Immobiliengeschäften.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und im-mobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Er-reichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form betei-ligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen oder demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche

Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche wie folgt übernommen werden:

1. Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse 14, zweihundertfünfzig Anteile	250
2. Rüdiger Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu F-83990 St-Tropez, Place Gramont, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Diese Anteile wurden vollständig eingezahlt und zwar in bar bis zu einem Betrag von einhunderttausend Luxemburger Franken (100.000,- LUF) und vermittels einer Einverleibung von firmeneigenem Kapital bestehend aus:

1. Einem Personenwagen Marke AUDI 100 2.2., amtliches Kennzeichen AP 893;
2. Einem Personenwagen Marke AUDI Avant 100 TD, amtliches Kennzeichen KM 143;
3. Einem Personenwagen Marke AUDI 100 Turbo Diesel, amtliches Kennzeichen JU 889;
4. Einem Personenwagen Marke AUDI 100 C 44, amtliches Kennzeichen KL 603,

abgeschätzt auf einen Gesamtbetrag von vierhunderttausend Luxemburger Franken (400.000,- LUF), sodass die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.
Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember 2001.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.
2. Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Hans Möhrs, vorgeannt, ernannt.
3. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, nämlich Hans Möhrs, vorgeannt.

Der Notar erklärt, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt und zwar dass die Anteilhaber im Verhältnis Vater-Sohn zueinander stehen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Möhrs, H. Möhrs, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 463, fol. 100, case 10. – Reçu 4.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zum Zweck der Eintragung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bad Mondorf, den 20. Oktober 2000.

R. Arrensdorff.

(60004/218/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EPS, ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 48.879.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(60010/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

**WEIS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ENERGELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 15, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 36.652.

L'an deux mille, le neuf octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Johannick Lancelle, graphiste, demeurant à F-59800 Lille, 58, rue des Célestines, ici représenté par Jean-Bernard Weis, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 octobre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

2. Jean-Bernard Weis, ingénieur, demeurant à Roupy (France), 71, allée de Picardie.

Seuls et uniques associés de ENERGELEC, S.à r.l. (anc. TECHMO LUXEMBOURG, S.à r.l.), avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, constituée suivant acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette, en date du 19 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 372 du 9 octobre 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire André Schwachtgen de Luxembourg en date du 9 novembre 1998, publié au susdit Mémorial C, numéro 56 du 1^{er} février 1999,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Suite à une cession de parts sous seing privé datée du 11 mai 2000 et d'une substitution datée du 19 septembre 2000, signifiées à la société suivant signification de l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg du 9 octobre 2000, ils déclarent modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Le capital est détenu comme suit:

1. Johannick Lancelle, graphiste, demeurant à F-59800 Lille, 58, rue des Célestines, deux cent cinquante parts sociales 250

2. Jean-Bernard Weis, ingénieur, Roupy (France), 71, allée de Picardie, deux cent cinquante parts sociales 250

Total: cinq cents parts sociales 500

»

2) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

3) Ils décident de changer la dénomination de la société en WEIS SERVICES, S.à r.l.

4) Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 1^{er} des statuts et lui donnent dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WEIS SERVICES, S.à r.l.»

5) Ils décident de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg.

6) Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 3 des statuts et lui donnent désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

7) Ils fixent l'adresse de la société à L-2016 Luxembourg, 15, rue Philippe II.

8) Ils décident de modifier l'article 2 des statuts et lui donnent dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, dans tous pays, l'achat et la vente, ainsi que conseil et étude d'installations de machines industrielles pour la fabrication de matériaux métallurgiques non-ferreux et périphériques. Tous genres de conseil et d'assistance technique, commercial et financier industriel, pour le développement, mise au point et promotion de produits industriels, achat et vente de produits industriels et autres ainsi que toute opération immobilière et tout ce qui s'y rattache directement et indirectement.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-B. Weis, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2000, vol. 463, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2000.

R. Arrensdorf.

(60007/218/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

WEIS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 15, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.652.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60008/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EuroBase UNTERNEHMUNGSBERATUNG A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.

H. R. Luxemburg B 58.566.

Im Jahre zweitausend, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft EuroBase UNTERNEHMUNGSBERATUNG AG, mit Sitz zu L-6680 Mertert, 2, rue Haute, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 58.566, wurde gegründet durch Urkunde vom 5. März 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 347 vom 3. Juli 1997.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jürgen Kulbatzki, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 76, rue du Stade.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Frau Eva-Maria Arndt, ohne Beruf, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 76, rue du Stade.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Robert Elvinger, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Aufhebung des Nennwertes der 2.000 bestehenden Aktien.
2. Umwandlung des Aktienkapitals von DEM in Euro (Umwandlungskurs: 1,- EUR=1,95583 DEM).
3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 250.000,-, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 51.130,- auf EUR 301.130,- zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 50.000 neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.
4. Zeichnung und Einzahlung der 50.000 Aktien durch Einverleibung ins Kapital vom Gewinnvortrag in entsprechender Höhe.
5. Abänderung von Artikel 3 der Statuten.
6. Statutarische Ernennungen.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nennwert der 2.000 (zweitausend) bestehenden Aktien aufzuheben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Aktienkapital der Gesellschaft von DEM 100.000,- (einhunderttausend Deutsche Mark) in EUR 51.130,- (einundfünfzigtausendhundertdreissig Euro) umzuwandeln, eingeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien ohne Nennwert, zum Umwandlungskurs 1,- EUR=1,95583 Deutsche Mark, sowie die Umstellung der Buchführung der Gesellschaft mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro) zu erhöhen durch Einverleibung ins Kapital vom Gewinnvortrag in entsprechender Höhe, um es von seinem jetzigen Betrag

von EUR 51.130,- (einundfünfzigtausendhundertdreissig Euro) auf EUR 301.130,- (dreihundertundeintausendhundertdreissig Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 50.000 (fünfzigtausend) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Vierter Beschluss

Des weiteren beschliesst die Generalversammlung, dass die 50.000 (fünfzigtausend) neuen Aktien den jetzigen Aktionären im Verhältnis zu ihrer jetzigen Beteiligung zugeteilt werden.

Das Bestehen dieses Gewinnvortrages wurde dem instrumentierenden Notar durch Buchhaltungsbelege nachgewiesen.

Fünfter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 301.130,- (dreihundertundeintausendhundertdreissig Euro), eingeteilt in 52.000 (zweiundfünfzigtausend) Aktien ohne Nennwert.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden mit voller Entlastung, mit Wirkung vom heutigen Tage:

a) des Kommissars:

Herr Robert Elvinger, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg;

b) des Verwaltungsratsmitgliedes:

Frau Eva-Maria Arndt, ohne Beruf, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 76, rue du Stade.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit:

a) die Gesellschaft luxemburgischen Rechtes LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, zum neuen Kommissar;

b) Frau Jolanda Bleecke-Elferink, Projektleiterin, wohnhaft in Mertert, zum neuen Verwaltungsratsmitglied, zu bestellen.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf siebzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kulbatzki, E.-M. Arndt, R. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Oktober 2000.

J. Elvinger.

(60016/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.323.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60053/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 4 juillet 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de M. René Coltof.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60054/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 21.442.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} janvier 2000 entre la société EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l., et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Pour réquisition aux fins de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2000.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60018/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EUROPEAN COMMERCIAL INDUSTRIAL COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 29.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 543, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(60019/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

EXCELLENTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.495.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour ordre

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

(60023/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FAAC OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.229.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Andrea Broggin, avocat, demeurant à 6949 Comano/Suisse, Président
- Monsieur Alberto Bassi, administrateur de société, demeurant à Bologne/Italie
- Monsieur Michelangelo Manini, manager, demeurant à Bologne/Italie

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(60026/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FAITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.160.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(60027/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 27.431.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 11 septembre 2000

Le capital émis est fixé à 1.214.678,27 euros, représenté par soixante-quatre actions sans valeur nominale entièrement libérées.

J-R Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60028/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 11 septembre 2000

Le capital émis est fixé à 74.368,06 euros, divisé en quarante mille actions sans valeur nominale, elles-mêmes subdivisées en 8.900 actions «A» et 31.100 actions «B».

JJ-R Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60029/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FINANCIERE TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(60032/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FINMEDIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.697.

Société constituée le 23 janvier 1996 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 186 du 13 avril 1996.

Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes de la société, a démissionné avec effet au 23 février 2000.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60035/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FOREVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 22.794.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} janvier 2000 entre la société FOREVER HOLDING S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Pour réquisition aux fins de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2000.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60036/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FRANULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 60.289.

The balance sheet as of December 31, 1998, registered in Luxembourg on October 17, 2000, vol. 545, fol. 7, case 7, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on October 24, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 23, 2000.

(60037/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

GAS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Luca Pianura, administrateur de sociétés, demeurant à Via Pia 1-A, I-Mogliano Veneto, Président du conseil d'administration

- Monsieur Massimiliano Coppola, dirigeant d'entreprise, demeurant à Favaro

- Monsieur Livio Pianura, administrateur de sociétés, demeurant à Mogliano Veneto

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(60040/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

**GAMMA RE,
(anc. CARFIDE RE).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que M. Claude Schuler a démissionné, avec effet au 30 juin 2000, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 30 juin 2000 de la Société que la personne suivante a été nommée administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2000, en remplacement de M. Claude Schuler, démissionnaire: M. Eugène Moyen, ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A., Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60038/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

GARION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 50.055.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour la société GARION S.A.

Signature

(60039/054/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

GOART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 32.963.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60041/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

**INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.583.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 13 octobre 2000 que:

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000 pour une période statutaire de six ans.

- Les administrateurs sortants, M. Rudolf Probst, expert-comptable diplômé, demeurant au 9, rue du Nord, CH-1920 Martigny, Suisse, M. Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et M. Marc Schmit, comptable, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60055/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

GREGORIUS GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 1, rue Wolkengruewen.
R. C. Luxembourg B 66.670.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Pour le gérant

Signature

(60042/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

GRUPPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Registered office L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 64.101.

In the year two thousand, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Luxembourg,
acting by virtue of a board resolution dated 29th August 2000,

a copy of which resolution, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to and will be registered with this deed.

The appearing party requested the notary to state that:

I. GRUPPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A. (the «Corporation») having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, was organised by virtue of a deed of the undersigned notary, on 31st March 1998, published in the Mémorial C, on 7th July, 1998, number 499. The Articles of the Corporation were amended by deed of the undersigned notary, on 23rd February, 1999, published in the Mémorial C, on 26th May 1999, number 377, on 31st August, 1999, published in the Mémorial C, on 18th November, 1999 number 867, 20th December, 1999, published in the Mémorial C, on 15th May, 2000, number 344, and for the last time on 16th May, 2000, published in the Mémorial C, on 28th July 2000, number 542.

II. The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-four million one hundred and three thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars (USD 24,103,784.-), represented by twelve million fifty-one thousand eight hundred and ninety-two (12,051,892) shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share and consisting of seven million fifty-eight thousand seven hundred (7,058,700) fully paid ordinary shares (the «A Shares») and four million nine hundred and ninety-three thousand one hundred and ninety-two (4,993,192) preferred non-voting shares (the «B Shares»), all of which are fully paid up.

The board of directors was authorised to increase the corporate capital up to two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000.-), represented by one hundred million (100,000,000) authorised shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share consisting of fifty million (50,000,000) authorised ordinary shares (the authorised «A» Shares), forty million (40,000,000) authorised preferred non-voting shares (the authorised «B» Shares) and ten million (10,000,000) authorised preferred non-voting redeemable shares (the authorised «C» Shares).

III.- By resolution of the board of directors dated 26th June, 2000 attached hereto, the board resolved the allotment of one hundred and nineteen thousand four hundred and ninety-seven (119,497) «B» shares of the Corporation to YU-SUF BIN AHMED KANOO (HOLDINGS) WLL, having its registered office in Manama, Bahrain, P.O. Box 45.

The other existing shareholders have waived their preferential subscription right, proof of which was given to the notary.

In accordance with this decision, the board of directors decided to issue:

one hundred and nineteen thousand four hundred and ninety-seven (119,497) «B» shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-), fully paid up, plus an issue premium of eight point eighty-seven United States Dollars (USD 8.87) per share to be affected to the reserves of the Corporation.

The amount of one million two hundred ninety-eight thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 1,298,932.-) was made available to the Corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

III. By resolution of the board of directors dated 29th June 2000 attached hereto, the board resolved the allotment of: one hundred and fifty-nine thousand three hundred and thirty (159,330) «B» shares of the Corporation to Prince Bandar Bin Abdullah Bin Mohammad Al Saud, residing in Al Khobar 31952, Saudi Arabia.

The other existing shareholders have waived their preferential subscription right, proof of which was given to the notary.

In accordance with this decision, the board of directors has decided to issue:

one hundred and fifty-nine thousand three hundred and thirty (159,330) «B» shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-), fully paid up, plus an issue premium of eight point eighty-seven United States Dollars (USD 8.87) per share to be affected to the reserves of the Corporation.

The amount of one million seven hundred thirty-one thousand nine hundred seventeen United States Dollars (USD 1,731,917.-) was made available to the Corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

V.- By resolution of the board of directors dated 29th June 2000 attached hereto, the board resolved the allotment of:

1.- one million three hundred eighty-two thousand two hundred fifty-four (1,382,254) «A» shares of the Corporation to CUPOLA EMPLOYEES LIMITED, having its registered office in South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

2.- one hundred twenty-three thousand five hundred eighty-seven (123,587) «B» shares of the Corporation to CUPOLA EMPLOYEES LIMITED, having its registered office in South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The other existing shareholders have waived their preferential subscription right, proof of which was given to the notary.

In accordance with this decision, the board of directors has decided to issue:

1.- one million three hundred eighty-two thousand two hundred fifty-four (1,382,254) «A» shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-), paid up to an extent of twenty-five percent (25 %).

2.- one hundred twenty-three thousand five hundred eighty-seven (123,587) «B» shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) fully paid up.

The amount of nine hundred thirty-eight thousand three hundred one United States Dollars (USD 938,301.-) was made available to the Corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

As a consequence of these capital increases, the second paragraph of article five of the Articles of Company has been amended and now read as follows:

«Art. 5. Second paragraph. The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-seven million six hundred and seventy-three thousand one hundred twenty United States Dollars (USD 27,673,120.-), represented by thirteen million eight hundred thirty-six thousand and five hundred sixty (13,836,560) shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share and consisting of eight million four hundred forty thousand nine hundred fifty-four (8,440,954) ordinary shares (the «A» Shares) and five million three hundred and ninety-five thousand six hundred and six (5,395,606) shares preferred non-voting shares (the «B» Shares).

Valuation of the increase of capital and the issue premium

For the purposes of registration, the amount of the beforesaid increase of the share capital and the amount of the issue premium are valued together at one hundred eighty-one million five hundred fifty-one thousand three hundred two Luxembourg Francs (LUF 181,551,302.-).

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital amounts to two million forty-five thousand Luxembourg Francs (LUF 2,045,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration datée du 29 août 2000, une copie de laquelle résolution, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. GRUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 499 du 7 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés par actes reçus par le notaire instrumentant, le 23 février 1999, publié au Mémorial C, le 26 mai 1999, numéro 377, le 31 août 1999 publié au Mémorial C, le 18 novembre 1999, numéro 867, le 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, le 15 mai 2000, numéro 344 et pour la dernière fois le 16 mai 2000, publié au Mémorial C, le 28 juillet 2000, numéro 542.

II. La société a un capital souscrit de vingt-quatre millions cent trois mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.103.784.-), représenté par douze millions cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-douze (12.051.892) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.-) par action et consistant en sept millions cinquante-huit mille sept cents (7.058.700) actions ordinaires entièrement libérées (les actions «A») et en quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-douze (4.993.192) actions privilégiées sans droit de vote (les actions «B»), toutes étant entièrement libérées.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'à concurrence d'un montant de deux cents millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000.-), divisé en cent millions (100.000.000) d'actions autorisées ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.-) chacune, consistant en cinquante millions (50.000.000) d'actions ordinaires autorisées (les actions autorisées «A»), quarante millions (40.000.000) d'ac-

tions autorisées privilégiées sans droit de vote (les actions autorisées «B») et dix millions (10.000.000) d'actions autorisées privilégiées rachetables sans droit de vote (les actions autorisées «C»).

III. Par résolution du conseil d'administration du 26 juin 2000, annexée au présent acte, le conseil a décidé l'attribution de:

cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (119.497) actions «B» de la Société à YUSUF BIN AHMED KANOO (HOLDINGS) WLL, ayant son siège social à Manama, Bahreïn, P.O. Box 45.

Les autres actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, et la preuve en a été donnée au notaire.

Conformément à cette décision, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission de:

Cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (119.497) actions «B» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, entièrement libérées, avec une prime d'émission de huit virgule quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,87) par action, qui est créditée au compte de réserves de la Société.

Le montant d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.298.932,-) a été mis à la disposition de la Société, et la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

IV.- Par résolution du conseil d'administration du 29 juin 2000, annexée au présent acte, le conseil a décidé l'attribution de:

cent cinquante-neuf mille trois cent trente (159.330) actions «B» de la Société à Prince Bandar Bin Abdullah Bin Mohammed Al Saud, demeurant à Al Khobar, 31952, Arabie Saoudite.

Les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Conformément à cette décision, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission de:

cent cinquante-neuf mille trois cent trente (159.330) actions «B» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, entièrement libérées, avec une prime d'émission de huit virgule quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,87) par action, qui est créditée au compte de réserves de la Société.

Le montant d'un million sept cent trente et un mille neuf cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.731.917,-) a été mis à la disposition de la Société, et la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

V.- Par résolution du conseil d'administration du 29 juin 2000, annexée au présent acte, le conseil a décidé l'attribution de:

1.- un million trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante-quatre (1.382.254) actions «A» de la société CUPOLA EMPLOYEES LIMITED, ayant son siège social à South Church Street, P. O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

2.- cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept (123.587) actions «B» de la société à CUPOLA EMPLOYEES LIMITED, ayant son siège social à South Church Street, P. O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Conformément à cette décision, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission de:

1.- un million trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante-quatre (1.382.254) actions «A» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %).

2.- cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept (123.587) actions «B» d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) chacune, entièrement libérées.

Le montant de neuf cent trente-huit mille trois cent et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 938.301,-) a été mis à la disposition de la Société, et la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

VI.- Suite à cette augmentation de capital, le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts a été modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 5. Deuxième paragraphe. La société a un capital souscrit de vingt-sept millions six cent soixante-treize mille cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.673.120,-), représenté par treize millions huit cent trente-six mille cinq cent soixante (13.836.560) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action et consistant en huit millions quatre cent quarante mille neuf cent cinquante-quatre (8.440.954) actions ordinaires (les actions «A») et en cinq millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent six (5.395.606) actions privilégiées sans droit de vote (les actions «B»).

Evaluation de l'augmentation du capital et de la prime d'émission

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée et le montant de la prime d'émission sont évalués ensemble à cent quatre-vingt-un millions cinq cent cinquante et un mille trois cent deux francs luxembourgeois (LUF 181.551.302,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ deux millions quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 2.045.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J.- J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2000, vol. 853, fol. 38, case 10. – Reçu 2.763.893 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 octobre 2000.

J.-J. Wagner.

(60043/239/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

GRUPPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 octobre 2000.

J.-J. Wagner.

(60044/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

HCC, HIGH CARE CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 7, Am Stach.

R. C. Luxembourg B 33.517.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(60046/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 26.257.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 11 septembre 2000

Le capital est fixé à 30.986,69 euros, divisé en 1.250 actions de 24,79 euros.

J-R Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60047/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERNATIONAL TUBE FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.182.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 24 septembre 2000 entre la société anonyme INTERNATIONAL TUBE FINANCING HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60057/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 46.706.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 11 septembre 2000

Le capital est fixé à 30.986,69 euros, divisé en 1.000 actions sans valeur nominale.

J-R Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60048/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INNOVEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 14.369.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 19 septembre 2000 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

KPMG Financial Engineering
Signature

(60049/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

JEKALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

—
STATUTS

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Vincent Gaillard, administrateur de société, demeurant à B-1090 Jette, 175, avenue de Jette;
- 2.- Monsieur Ivan Jemelka, administrateur de société, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 9, avenue de la Brise;
- 3.- Monsieur Perry Weber, architecte, demeurant à L-6960 Senningen, 8, um Kiem, ici représenté par Monsieur Ivan Jemelka, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JEKALUX S.A.

Le siège social est établi à Weiswampach.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes les activités dans le domaine du transport national et international de marchandises, d'affrètement et de commissionnement de transports, les opérations de manutention liées directement ou indirectement à ces activités ainsi que la location de véhicules de tous genres.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, libéré à concurrence de 25 %.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après la libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité des voix, le vote du Président du Conseil l'emportera.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale, Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille et un.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Vincent Gaillard, prénommé, trente actions	30
2.- Monsieur Ivan Jemelka, prénommé, soixante-neuf actions	69
3.- Monsieur Perry Weber, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de EUR 7.750,-, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Ivan Jemelka, administrateur de société, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 9, avenue de la Brise; Président du Conseil d'administration.
- b) Monsieur Vincent Gaillard, administrateur de société, demeurant à B-1090 Jette, 175, avenue de Jette,
- c) Monsieur Perry Weber, architecte, demeurant à L-6960 Senningen, 8, um Kiem,
- d) Madame Carole Weber, sans état, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 9, avenue de la Brise.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

- FIDUNORD, S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Ivan Jemelka, prénommé, et Monsieur Vincent Gaillard, prénommé, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Gaillard, I. Jemelka, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2000, vol. 415, fol. 63, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2000.

E.Schroeder.

(92689/228/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2000.

INTERTEC CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 85A, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 39.460.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

Signature.

(60059/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.183.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 24 septembre 2000 entre la société anonyme INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60058/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERBAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 9.867.

L'an deux mille, le neuf octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERBAU S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.867.

La séance est ouverte à 11.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, employée privée, demeurant à Thiaumont/Belgique.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Patricia Lamouline, employée privée, demeurant à Messancy/Belgique.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée et le suivant:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit (61.973,38) Euros, avec abolition de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de vingt-six virgule soixante-deux (26,62) Euros, pour le porter de soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit (61.973,38) Euros à soixante-deux mille (62.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant global de vingt-six virgule soixante-deux (26,62) Euros en numéraire en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille (62.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

4.- Refonte intégrale des statuts sans vouloir modifier l'objet social ni les autres bases du pacte social.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit (61.973,38) Euros, avec abolition de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, tel que résultant de la résolution précédente, d'un montant de vingt-six virgule soixante-deux (26,62) Euros, pour le porter de soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit (61.973,38) Euros à soixante-deux mille (62.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant global de vingt-six virgule soixante-deux (26,62) Euros en numéraire en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide la modification afférente de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille (62.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide, sans vouloir modifier l'objet social ni les autres bases du pacte social, de procéder à une refonte intégrale des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTERBAU S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, de manière qu'elle n'ait pas d'activité industrielle propre et qu'elle ne tienne pas un établissement commercial ouvert au public.

La société pourra en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et licences.

La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours financiers ou autres. D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-deux mille (62.000,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Wagener, G. Depiesse, P. Lamouline, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 126S, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

R. Neuman.

(60050/226/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INTERBAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 9.867.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(60051/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.809.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 11 septembre 2000

Le capital est fixé à 297.472,23 euros, divisé en 4.000 actions sans valeur nominale, elles-mêmes subdivisées en 1.600 actions «A» et 2.400 actions «B».

J-R Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60060/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, S.C.
Signature

(60061/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.908.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(60062/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

JAMIWERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Brouch.
R. C. Luxembourg B 60.939.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, S.C.
Signature

(60063/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue de Alsbich.

R. C. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour la S.à r.l. JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(60064/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

JARDI-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 112A, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 42.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 6, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour la S.A. JARDI-SERVICE

Signature

(60065/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

KANEBO INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.118.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 août 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Monsieur Milan Janku, homme d'affaires, demeurant à Prague, Président
- Monsieur Karl-Heinz Hauptmann, homme d'affaires, demeurant à Prague
- Monsieur Peter Fellegi, homme d'affaires, demeurant à Prague

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(60066/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 13.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 24 mai 2000 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour KEKKONEN S.A.H.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60067/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

KENZIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.258.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

(60068/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

LANGUEDOC LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.
R. C. Luxembourg B 26.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2000, vol. 317, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ponpierre, le 19 octobre 2000.

Signature.

(60069/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

LINSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.289.

The balance sheet as of December 31, 1998, registered in Luxembourg on October 17, 2000, vol. 545, fol. 7, case 7, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on October 24, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 23, 2000.

(60072/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.

ProLogis NETHERLANDS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 45,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.975.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on September 27th, 2000

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1999.
2. The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31st, 1999 and resolves, notwithstanding the losses of the Company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

September 27th, 2000.

Pour ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60097/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2000.
